

No 142 Assemblée communale ordinaire du 17 juin 2026

20h00 Halle polyvalente, Movelier

1. Discuter et voter le procès-verbal de la dernière Assemblée.
2. Discuter et voter les dépassements budgétaires et approuver les comptes 2025 de la commune mixte ainsi que de la commune bourgeoise.
3. Discuter et voter une dépense de Fr. 31'000.- pour la mise en place d'un syndicat des eaux des communes du Haut-Plateau (Bourrignon, Mettembert, Movelier et Pleigne), sous déduction des éventuelles subventions et donner compétence aux conseils communaux pour gérer ce dossier et son financement.
4. Divers et imprévus.

L'Assemblée communale de ce jour a été convoquée par la voie du Journal officiel de la République et Canton du Jura n°20 du 29 mai 2026. Elle a été affichée selon la coutume et distribuée par un tous-ménages le 5 juin dernier. Elle est présidée par Maurice Brêchet, président des Assemblées. Le protocole est tenu par Jocelyne Broquet Turberg, secrétaire communale. Maurice Brêchet note qu'il y a deux personnes qui n'auront pas le droit de vote ce soir M. Houlmann qui est là pour le point 3 et la Caissière, Mme Stéphanie Lepore qui est là pour le point 2.

2 scrutateurs sont désignés scrutateurs.

28 ayants droit sont présents.

Ordre du jour

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

Tractandum 1

Discuter et voter le procès-verbal de la dernière Assemblée communale.

Il y a une remarque concernant le PV : Un habitant note que son nom est cité dans le dernier PV qui est sur le site internet de la Commune alors que normalement il doit être anonyme. Le PV sera corrigé. Il est accepté tacitement.

Tractandum 2

Discuter et voter les comptes 2025 ainsi que les dépassements budgétaires de la commune mixte ainsi que de la commune bourgeoise.

Le Président explique qu'il y aura 5 phases pour ce point 2 :

- A) Préambule du Maire et entrée en matière.
- B) Présentation des différents comptes et dépassement par la Caissière.
- C) Questions sur ces comptes.
- D) Rapport des vérificateurs/trices.
- E) Vote global de tous ces comptes en une seule fois.

Maurice Brêchet note que tous ces comptes sont déjà sur le site communal.

En préambule, Philippe Kunz, Maire, note que pour commencer, il est essentiel de comprendre une réalité de notre commune : nos comptes dépendent très largement du Canton. En effet, 87% de nos charges et de nos produits nous sont dictés par les autorités cantonales. Les autorités de Movelier n'ont le contrôle que sur le 13% restants. Pour autant, la gestion de notre argent est rigoureusement surveillée. Deux entités indépendantes contrôlent nos chiffres pour garantir une transparence totale : notre commission de vérification des comptes ainsi que la fiduciaire Fidag qui est agréée par le Service des communes de la République et Canton du Jura. Quels sont les faits marquants de cet exercice ? Le premier point concerne l'action sociale. L'année a commencé par un rattrapage financier important. Nous avons une facture totale de Fr. 177'000.-. Après avoir versé un premier montant de Fr. 90'000.-

en 2024, nous avons réglé le solde en 2025, ce qui représente un impact de Fr. 87'000.- sur les comptes 2025. Ensuite, du côté de nos financements spéciaux, deux montants de Fr. 20'000.- sont à noter : d'abord nous avons acquis une nouvelle presse à déchets pour Fr. 20'000.-. La bonne nouvelle c'est que nous avons réussi à la payer directement par nos liquidités courantes, sans avoir besoin de contracter un crédit. Ensuite nous avons dû faire face à un imprévu technique puisque des fuites d'eau nous ont coûté environ Fr. 20'000.- également.

Enfin, Philippe Kunz souhaite faire un point sur la gestion de notre eau. Notre nouveau règlement pour les eaux potables et usées date de 2023. C'est un outil moderne mais pour l'ajuster parfaitement aux réalités économiques et technique de notre village, il n'y a pas de formule magique : il nous faudra entre 3 et 5 exercices comptables pour l'adapter et trouver le bon équilibre. Voilà les grandes lignes. Il remercie les personnes présentes pour leur attention.

L'entrée en matière est acceptée tacitement

La parole est donnée à la caissière Mme Lepore qui lit un résumé de la récapitulation des comptes de fonctionnement de la commune et de la bourgeoisie. Elle note qu'il y a un bénéfice du compte général de la commune de Fr. 20'156.62. Le compte global fait lui ressortir un déficit de Fr. 48'057.17. En 2013 l'endettement net par habitant était de Fr. 6'934. En 2025, il est de Fr. 4'001.33. Le compte général et le compte global de la bourgeoisie font ressortir un bénéfice de Fr. 4'024.80.

La parole est donnée pour les questions.

Un citoyen a constaté que les comptes sont déjà sur le site de la commune, il note qu'il y a moins de déficit que prévu au budget et que la dette par habitant est passée d'environ Fr. 6'000.- à environ Fr. 4'000.- ce qui est positif. Il note qu'à la dernière page des comptes il est marqué que l'assemblée communale a accepté les comptes en date du 22 juin 2026 ce qui n'est pas possible. La Caissière va corriger.

Il n'y a plus de question.

La parole est donnée à une personne membre de la commission de vérification des comptes pour la lecture du rapport de vérification des comptes. Elle note que les comptes ont été vérifiés par une fiduciaire et que le rapport relève que les comptes ont été certifiés exacts. La Commission a aussi vérifié les comptes de la Commune et de la Bourgeoisie et ils ont été reconnus exacts. La Commission et la fiduciaire demandent à l'assemblée de les approuver.

Après vote à main levée, les comptes 2025 ainsi que les dépassements budgétaires de la commune mixte ainsi que de la commune bourgeoise sont acceptés par 25 voix, sans opposition.

Tractandum 3

Discuter et voter une dépense de Fr. 31'000.- pour la mise en place d'un syndicat des eaux des communes du Haut-Plateau (Bourrignon, Mettembert, Movelier et Pleigne), sous déduction des éventuelles subventions et donner compétence aux conseils communaux pour gérer ce dossier et son financement.

Maurice Brêchet salue M. Houlmann du bureau RWB qui est ici ce soir pour éclaircir et expliquer le projet du syndicat des eaux.

Le Président informe qu'il y aura 4 phases pour ce point 3 :

- A) Préambule de Mme Monnin Musca et entrée en matière.
- B) Présentation par M. Houlmann de RWB.

- C) Questions sur ce projet
- D) Vote final sur le crédit d'étude de Fr. 31'000.-.

Nicole Monnin Musca, Conseillère communale note qu'en 2020, les communes du Haut-Plateau ont décidé de lancer une étude liée aux interconnexions et à une sécurisation de l'alimentation en eau du Haut-Plateau.

Plusieurs travaux ont été réalisés et d'autres sont encore en cours, il s'agit de la liaison entre Pleigne et La Gotte qui a permis de régler le problème de nitrates pour Movelier et Mettembert, de la rénovation de la station d'ultrafiltration de Bavelier et de la connexion en eau de secours depuis Develier-Bourrignon. Les conseils communaux de nos quatre communes souhaitent mettre en place un syndicat pour gérer l'ensemble des ressources en eau et les infrastructures de stockage et de distribution de l'eau potable, ce syndicat totalement en main des communes aura pour tâche principale de garantir une eau de qualité et en quantité suffisante pour l'ensemble des consommateurs des quatre communes, tout en favorisant les ressources locales.

Ce nouvel organe permettra de voir l'avenir de manière sécuritaire, tant sur le plan quantitatif que qualitatif de la distribution de l'eau potable des communes.

Elle note que c'est pour cette raison que nous vous demandons d'accepter une dépense d'étude globale selon l'offre du bureau RWB pour la mise en place de ce nouveau syndicat de CHF 31'000.- à répartir selon la clé de répartition définie en 2020 entre les quatre communes.

La part de la commune de Movelier est de 25% sous déduction des éventuelles aides et subventions. Toute la partie administrative de ce mandat sera gérée par la commune de Pleigne, et les coûts seront imputés sur le compte de fonctionnement.

Une fois les études réalisées, la validation de ce nouveau syndicat se fera formellement lors d'une future nouvelle assemblée communale.

Elle note que le conseil communal de Movelier et les conseils communaux de Bourrignon, de Mettembert et de Pleigne recommandent à l'unanimité d'accepter ce crédit d'étude.

L'entrée en matière est acceptée tacitement.

M. Houlmann nous donne quelques précisions sur l'étude du syndicat et pas sur le syndicat des eaux. Ce soir on parle de l'étude donc de mettre en place une stratégie. Le but du syndicat est de mettre en commun toutes les infrastructures. Un syndicat fonctionne comme une commune. Ce sera un conseiller par Commune qui fera partie de ce syndicat. Dans la région, il y a déjà plusieurs syndicats qui ont pour but de rationaliser toutes les infrastructures. Il servira aussi à mettre en commun certains travaux et de gérer ça d'une manière plus structurée. Le but au niveau tarifaire ce sera la même pour toutes les communes. Depuis la source jusqu'au compteur des citoyens. L'idée est de clôturer ça en une année. Un règlement devra aussi être établi.

La parole est donnée pour les questions.

Une personne demande s'il y a une fuite à Movelier, est-ce que ce sera le syndicat qui gérera ? M. Houlmann répond que oui, c'est le syndicat qui gérera la fuite. Et sur le terrain privé ? M. Houlmann répond que ça va rester privé. Pour un renouvellement de conduite ce sera aussi le syndicat qui s'en occupera.

Un habitant demande si ce syndicat s'autofinance ? M. Houlmann répond que oui, les dettes, les fonds, etc. reviendront au syndicat. L'habitant demande si la réserve pour l'eau sera aussi du ressort du syndicat. M. Houlmann répond que oui tout ce qui concerne l'eau ne sera plus géré par les communes. Il n'y aura plus l'eau dans les comptes communaux. L'habitant demande si la conduite pour Ederswiler viendrait se mettre avec ? M. Houlmann répond que maintenant c'est ce qui est déjà prévu qui entrera dans le syndicat. L'idée est de reprendre les infrastructures à un moment donné., Les prochaines demandes seront ensuite traitées par le syndicat. La station de Bavelier appartiendra au syndicat.

L'idée est de mettre tout en commun ce qui existe déjà. Nicole Monnin Musca note que la Commune d'Ederswiler est en train de voir avec l'eau de secours avec la FRI mais c'est du futur. Il ne faut pas oublier qu'Ederswiler travaille avec Roggenburg concernant l'eau. Pour l'instant le syndicat travaille avec les 4 communes à voir par la suite si d'autres communes vont s'y intéresser mais ce sera le syndicat qui s'en occupera.

Une personne demande s'il y a des chances d'avoir des subventions. M. Houlmann répond qu'il y a des chances mais il ne peut pas le confirmer à 100%. Il note que la loi cantonale sur l'eau définit que la création d'un syndicat peut bénéficier de subvention jusqu'à 40%.

Un citoyen demande s'il y a déjà eu une demande de subvention à Patenschaft. Nicole Monnin Musca répond que nous ne pouvons demander tout du temps que ce n'est pas passé en assemblée.

Un habitant note que la commune a déjà créer un fonds, ce fonds sera mis dans le syndicat. Est-ce que chaque commune mettra le même montant, M. Houlmann répond que non. Chaque fonds sera mis dans le fonds commun tout comme les dettes.

Une personne demande si c'est déficitaire, est-ce que c'est les communes qui devront injecter de l'argent ? M. Houlmann répond que non c'est le syndicat qui va adapter ses taxes. Les communes ne seront plus propriétaires de rien du tout.

Un habitant demande s'il y aura une présentation avant le vote final. M. Houlmann répond que oui. L'habitant demande quels sont les délais. M. Houlmann note qu'il faudra que les comptes 2026 soient validés mi- 2027 et c'est là qu'on définira peut-être le principe du syndicat mais le syndicat pourrait se constituer au début 2028.

Après vote à main-levée, l'assemblée accepte par 26 voix sans opposition de voter une dépense de Fr. 31'000.- pour la mise en place d'un syndicat des eaux des communes du Haut-Plateau (Bourrignon, Mettembert, Movelier et Pleigne), sous déduction des éventuelles subventions et donner compétence aux conseils communaux pour gérer ce dossier et son financement.

Tractandum 4

Divers et imprévus.

Philippe Kunz note que concernant le PAL la commission du PAL et le conseil communal ont finalisé le plan d'aménagement local. Le dossier a été transmis au Service de l'aménagement du territoire. En raison de sa complexité technique, l'instruction de ce document demande plus de temps que prévu. Ce service cantonal mène actuellement l'examen préalable obligatoire. Cette procédure va durer environ 5 mois. En conséquence, le dépôt public est reporté à novembre 2026. Il remercie la population pour sa compréhension face à ces délais administratifs.

Concernant la circulation au milieu du village - rue de l'Ecole. Philippe Kunz note que pour garantir la sécurité de l'ensemble de la population et tout particulièrement celle de nos enfants, les autorités communales ont pris de nouvelles dispositions de circulation. La rue de l'Ecole ainsi qu'une partie de la rue du Câr (du N°2 au N°5, depuis les fontaines du milieu du village jusqu'au parc de l'église) sont transformées en zone de rencontre. Par ailleurs, le chemin de l'école sera désormais interdit aux voitures et motocycles (pose du signal OSR2.13), hormis pour les riverains et les bénéficiaires de locations autorisées (accès Sud).

En ce qui concerne le FC Movelier, une page historique se tourne pour notre village. Faute de joueurs pour chausser les crampons, le FC Movelier doit malheureusement s'éteindre. Une assemblée générale se réunira prochainement pour officialiser la dissolution du Club.

Pour les règlements communaux, notre cadre réglementaire doit évoluer pour correspondre aux réalités de notre époque, c'est pourquoi nous lançons la révision de cinq textes essentiels : le règlement de police qui date de 1892, le règlement de sépulture de 1978, le règlement de jouissance des biens bourgeois de 1998, le règlement d'organisation de la commune de 2012 et enfin le règlement sur les élections de 2022.

Concernant le CAD, afin d'assurer le financement du chauffage à distance, la commission dédiée poursuit ses démarches de recherche de fonds. Des dossiers de demande de dons ont ainsi été transmis pour soutenir ce projet, perçu comme un avantage majeur pour la bourgeoisie

Pour l'avant-projet du remaniement, une commission mixte, associant des représentants de notre commune et des experts externes a été constituée. Elle se réunira prochainement pour élaborer l'avant-projet du remaniement parcellaire.

Philippe Kunz note encore que concernant la mise à jour de la banque de données des chiens Amicus.ch, un écart important a été constaté entre le nombre de chiens enregistrés sur la plateforme nationale Amicus et celui du registre communal. Afin de corriger ces divergences, un courrier d'information a été adressé à chaque propriétaire pour lequel une anomalie a été identifiée.

Il note encore que le Conseil communal annonce le départ prochain de Monsieur Pedro Gonzalez, Conseiller communal. En fonction depuis le 1^{er} novembre 2023, il quittera ses fonctions de conseiller communal le 30 juin prochain. Durant son mandat, il a géré avec un grand engagement les dossiers importants des travaux publics, des déchets, des eaux usées et du cimetière. Pedro Gonzalez a choisi de démissionner pour des raisons personnelles et professionnelles. Philippe Kunz note qu'à son nom et au nom de l'ensemble du Conseil communal, il tient à saluer chaleureusement la qualité de son travail et son investissement pour notre commune. Philippe Kunz et le Conseil communal lui souhaite une excellente continuation dans la suite de sa carrière ainsi que dans sa vie personnelle.

La parole est donnée pour les questions.

Une habitante note qu'il y a des horaires pour l'Ecopoint. Normalement entre 12.00 et 13h30 il ne faudrait pas déposer des déchets, mais à son avis il ne faudrait pas enlever les déchets non plus car tous les lundis à 12h45 ils viennent vider les bennes à carton, Le Conseil communal prend note. Pedro Gonzalez, Conseiller communal, note qu'il a constaté que même les jours fériés il y a des gens qui déposent des déchets. Il demande de respecter les horaires de même que les jours fériés et dimanches.

Un citoyen note que tout le monde est favorable aux énergies renouvelables. Il est en souci car il est prévu des immenses éoliennes à la Haute-Borne, ce sera les plus hautes éoliennes de Suisse et il y en aura 7. Le point rouge est à 99 m. de haut à la Haute-Borne Les éoliennes avec leurs palmes dépasseraient de 130m alors que les éoliennes de St-Brais font 120 m. de haut, ici c'est 230 m. de haut. Il note qu'aucune commune ne pourra voter sur ce parc éolien. Il a été décidé il y a 5 ans que c'est nos députés qui décideront. Ce qui est choquant c'est qu'il a reçu un courrier du Service industriel de Genève, (c'est eux qui dirigeront et piloteront ces éoliennes) pour une assemblée participative à Delémont (il fallait s'inscrire). Il est bien précisé qu'il doit prendre sa carte d'identité et qu'il n'y a aucun invité avec lui. Ce qui le choque c'est que nos communes n'ont rien à dire là-dessus. Par contre il y a une commune qui est spécialement touchée c'est Mettembert. Ils sont 45 ou 48 à s'inscrire à ces séances d'information. Il note encore que bizarrement les services industriels de Genève, ces jours, pour essayer d'un peu d'amadouer tout le monde ont dit qu'ils mettront sur la table de la Commune de Mettembert l'équivalent de 20% des impôts donc Fr. 50'000.- Le citoyen est choqué de cette façon de faire. Il propose que les communes du Haut-Plateau se mettent ensemble pour en discuter. Lucie Julien, Conseillère communale, note que le parc éolien a convoqué les conseils communaux à 2 séances. La commune de Movelier a été mise au courant. Elle rajoute que Mettembert a participé à toutes ces séances et de ce qui a suivi ces réunions. Cela suit son cours.

Un habitant note que le lendemain de la fête de la fanfare, il s'est assis sur un banc au milieu du village. La poubelle débordait de sacs de crottes de chiens. Il demande s'il ne serait pas possible de l'enlever et de la mettre à l'Ecopoint ou qu'on l'a supprimé. Il note que c'est lamentable au milieu du village. Lucie Julien note que c'est déjà une discussion qu'il y a eu en séance du conseil. Lucie Julien note que maintenant qu'il y a en plus la tavolata, et plusieurs activités donc c'est un sujet qui doit être discuté.

Une personne note que si la route de l'école est fermée, il y a 2 plots devant l'église, il demande si on ose parquer ou pas. Philippe Kunz répond que ces places de parc appartiennent à un propriétaire privé, il y a 3 places de parc en tout qui lui appartiennent. La personne répond qu'on est interdit de tout. Philippe note que c'est pour la sécurité des enfants. Il y a des gens qui roulent trop vite c'est pourquoi on met en zone 20km au milieu du village. Vers l'église, il y aura certainement une place pour faire un dépôt minute pour déposer les enfants. La Commune est obligée de trouver une solution.

Une citoyenne note qu'au milieu du village les bus scolaires déchargent les enfants sur la route et que c'est très dangereux. Lucie Julien note que c'est une problématique qui a déjà été discutée en commission d'école et que ça va être corrigé car on ne peut pas déposer des enfants sur la route. L'entreprise qui s'occupe des transports a déjà eu cette remarque.

Une personne note que pour le chemin de l'école il faut d'abord que l'employé communal aille moins vite car elle a déjà failli l'avoir 2 ou 3 fois sur le capot, l'employé communal coupe le stop, c'est lui qui ne montre pas l'exemple aux autres.

Un habitant note qu'il fait partie de l'APE et aucune demande des parents n'a été faite pour le chemin de l'Ecole. Il est surpris. Il demande s'il y aura des infos aux parents. Philippe Kunz répond qu'il y aura des informations. Lucie Julien relève que ça figurera dans le Journal officiel, car des oppositions peuvent être faites. Cela a été souhaité car l'entreprise qui s'occupe des transports a demandé des délimitations pour le bus scolaire, sur les places actuelles ce qui n'est pas possible car la commune n'est pas propriétaire de la place. Tristan Nietlispach, Conseiller communal, a discuté avec le service des infrastructures et c'est la meilleure solution qui a été trouvée. A noter que ça ne sera pas fait la semaine prochaine, c'est un projet qui est en cours.

Un citoyen demande si au niveau des sources il y a assez d'eau, est-ce qu'il faut être inquiet ou tout va bien ? Nicole Monnin Musca répond que tout va bien, nous avons assez d'eau pour le moment.

Une personne note que concernant le bus scolaire si un camion vient vers l'Ecopoint les chauffeurs ont du mal à se parquer mais ils essayent de se parquer le plus possible à l'intérieur du parc. Philippe Kunz note qu'il ne savait pas cette information. Il va voir pour essayer de trouver une solution.

Un habitant note que vu que la place est limitée, et demande si ce ne serait pas bien de sécuriser le centre du village en mettant un 30 km où il y a la route cantonale ? Lucie Julien répond que la commune ne peut pas toucher à une route cantonale. Un autre habitant note que la zone de rencontre de Laufon c'est une route cantonale. Il note encore qu'en montant le car postal s'arrête en bas le village et les gens descendent sur la route ce qui est très dangereux. Il pense que la commune devrait analyser des projets d'infrastructures.

Une personne est passée par le cimetière et elle a vu que c'était propre, elle tenait à le signaler. Elle note encore que devant chez elle et chez ses voisins. Une bande est propriété de la commune. Elle a déjà demandé plusieurs fois à l'employé communal de passer le souffleur devant chez elle et devant ses voisins (où il y a cette bande communale) vu qu'il passe de l'autre côté de la route sur le trottoir mais il ne le fait pas. Nicole Monnin Musca prend note.

La parole n'est plus demandée.

Philippe Kunz tient à remercier Pedro Gonzalez, la commune lui offre un petit cadeau.

Le président remercie les personnes présentes et souhaite une bonne soirée à toutes et à tous.

L'Assemblée est levée à 21h34.

Au nom de l'Assemblée communale :

Le président :

La secrétaire :